

## CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 01 AVRIL 2016 A 20H00

PRESENTS : BIANCONE Gilles, CHAUME-LAGOUTTE Marie-Ange, DESBROSSE Marie-Pierre, FERRAND Jean-Baptiste, GOBEROT Jean-Michel, JURET Jean-Sébastien, LAGNEAU Pierre, MICHELIN Jean-Marie, PAULIN Magali, RAYMOND Patrice, ROBERT Berty, SALIGOT Florent.

EXCUSES : HAGELSTEIN Gaëlle (pouvoir DESBROSSE Marie-Pierre), LANOIR Frédéric

Le secrétaire de séance est PAULIN Magali.

### **1. Approbation du compte-rendu du 19 février 2016**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **2. Convention de l'association communautaire des trois rivières**

Le Maire informe les conseillers que l'Association communautaire des Trois Rivières a envoyé une nouvelle convention pour le ramassage des objets encombrants pour l'année 2016. Le tarif reste le même, soit 0.70 € par habitant.

### **3. Vote du compte administratif 2015**

#### **DELIBERATION 2016-04**

Le Maire présente les comptes de l'année 2015 se résumant comme suit :

Report 2014 :	116 162,99 €
Dépenses de fonctionnement :	257 905,61 €
Recettes de fonctionnement :	287 391,79 €

**RESULTAT DE FONCTIONNEMENT** **145 649,17 €**

Report 2014 :	100 577,88 €
Dépenses d'investissement :	39 212,77 €
Recettes d'investissement :	51 703,48 €

**RESULTAT D'INVESTISSEMENT** **113 068,59 €**

Reste à réaliser 2015 dépenses : 20 000,00 €

Le Maire sort de la salle et les membres sont appelés à voter.

Vote à l'unanimité.

Après avoir entendu le compte administratif, les conseillers décident d'affecter les résultats 2015 au budget 2016 comme suit :

- 001 : Excédent d'investissement :	113 068,59 €
- 002 : Excédent de fonctionnement :	145 649,17 €



♦ **Communes nouvelles :**

Patrice Raymond propose la date du 29 avril à 20h pour une première réunion d'information sur le sujet « les communes nouvelles » (fusion de communes).

♦ **Tradition du premier mai :**

Marie-Ange Chaume-Lagoutte rappelle que l'année dernière au 1<sup>er</sup> mai, suite au déplacement de mobilier sur la place St-Jacques, il y a eu des vols de chaises et que cela ne doit pas se reproduire.

Après concertation Il est décidé que « les mais » seront maintenus et que les jeunes seront prévenus afin de proscrire tous débordements. Dans le bulletin mensuel, un encart sera publié pour avertir les habitants.

♦ **Odeurs du poulailler :**

Le Maire informe les membres du conseil municipal que Monsieur Alain Picard a transmis un mail le 21/03/2016 invoquant les odeurs nauséabondes se propageant dans le village en ce début de printemps et souhaitait connaître les mesures que la municipalité envisageait-elle de prendre pour éviter ces nuisances.

Un contact sera pris avec l'exploitant afin de faire le point sur les modifications évoquées l'an passé, notamment sur le système de filtration.

♦ **Champ de tir d'Epagny :**

Depuis 2005, les tirs air-sol des avions de chasse ont cessé.

L'arrivée d'une école de gendarmerie à Longvic (ancien site de la BA102) prévoit l'implantation d'une nouvelle activité de tirs d'exercice (fusil, Famas notamment). Le maire rencontrera le 27 avril prochain le colonel François, nouveau commandant de l'école de gendarmerie, afin de s'assurer que toutes les dispositions seront prises tant en matière de sécurité que de nuisances et évoquer la nécessité d'une enquête publique.

♦ **Classement des terrains de la source de Médepain par la LPO (Ligue de Protections des Oiseaux) :**

La parole est donnée à Martine Ciré suite au courrier qu'elle a transmis à la mairie :

Dans le cadre de l'aménagement foncier, les parcelles (bois/friches) de l'ilot de Médepain devraient être attribuées à la commune.

Martine Ciré possède (possédait) une de ces parcelles classée par la LPO.

Elle propose que le droit dont elle s'est acquittée soit transféré à la mairie, ceci afin de protéger le lieu. Pour ce faire, elle suggère à la commune de transmettre un courrier à la LPO afin solliciter le classement de l'ensemble des parcelles.

Dans cette hypothèse, Il faudra également informer les sociétés de chasse et les propriétaires voisins du classement en réserve de chasse ainsi que de l'interdiction aux véhicules à moteur.

La proposition a reçu un accueil favorable et pourra être mise en place en 2017.

♦ **Dangerosité du carrefour Chaignay-Marsannay-le-Bois (sortie déviation Dijon-Is, direction Chaignay) :**

Magali Paulin informe qu'il est important de demander par courrier au Conseil Départemental de sécuriser le cédez-le-passage. La signalisation est mal adaptée et les accidents sont fréquents.

Un contact téléphonique sera pris auprès de Pierre Calais, responsable de service au pôle aménagement et développement des territoires.

La séance est levée à 22 h 35.